



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2023034

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATORZE DECEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 14 décembre 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 09 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Philippe PRIOUX, M. William BOURGOIN, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Alain LASMAN, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Jacqueline CARIMALI, qui a donné pouvoir à Mme LIMOUZIN
Mme Juline GARNAVULT, qui a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval.

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur William BOURGOIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° DCM2023034

Objet : Procès-verbal d'installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à démission

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-4 ;

Vu le Code Électoral et notamment son article L 270,

Vu la démission de Monsieur Eric RETHORE, membre élu de la liste « Bien vivre à Butry », de son mandat de conseiller municipal, par courrier daté du 1^{er} décembre 2023,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que la conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Monsieur Alexandre BERRIC,

Considérant que Monsieur Alexandre BERRIC a renoncé à siéger au sein du conseil municipal, en adressant un courrier à Monsieur le Maire remis en main propre le 1^{er} décembre 2023 ;

Considérant que la conseillère municipale venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Josiane GONSARD et qu'il n'y a pas lieu dans ce cas précis de respecter le principe de parité,

Considérant que Madame Josiane GONSARD a accepté de siéger au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Prend acte** de la démission de Monsieur Eric RETHORE de son siège de conseiller municipal,

↳ **Prend acte** de l'installation de Madame Josiane GONSARD en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 14/12/2023

Le Maire,

Claude NOËL



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.39.98.95.00 –
www.butry.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 012 02-20231214-DCM2 023034-